

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE (2016)

Dr Jean-François HERMIEU.....

Conventionné honoraires libres

Consultations :

Le Mardi de 14h à 18h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
CS	85	23
C2	85	46

Explorations urodynamiques :

Le Lundi de 13h à 17h

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Fibroskopie urétrovésicale (JDQE001)	100	38.40
Urétrocystoscopie à l'endoscope rigide (JDQE003)	100	36
Cystomanométrie par cathétérisme urétral avec profilométrie urétrale + sphinctérométrie (JDQD001 + JEQD 002)	200	145.22

Exemples de tarifs d'intervention :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Résection de 4 tumeurs de vessie ou plus (JDFE001)	450	207.16
Résection d'une hypertrophie de la prostate par urétroscopie (JGFA015)	600	281.29
Adénomectomie transvésicale de la prostate par laparotomie (JGFA005)	600	281.29
Soutènement vésical par bandelette synthétique intra-urétrale par voie trans-vaginale et par voie trans-obturatrice (JDDB005)	450	207.29
Prostatectomie radicale avec curage (JGFA006 + FCFA006)	1324.43	924.43
Prélèvement de spermatozoïdes au niveau du testicule de l'épididyme ou du conduit déférent par abord direct (bilatéral)	300	188.10

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.